

<http://www.apden.org/L-A-P-D-E-N-recue-par-la-DGESCO.html>

APD
EN

L'A.P.D.E.N. reçue par la DGESCO

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution
-



Publication date: samedi 10 février 2018

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

L'A.P.D.E.N. a été reçue le mercredi 7 février par les services de la DGESCO, suite aux courriers adressés à l'institution le 26 janvier dernier au sujet de la place des professeur.e.s documentalistes dans la réforme du lycée [1] en cours de réflexion au Ministère. Nous n'avons pas rencontré les interlocuteur.rice.s initialement annoncé.e.s : la DGESCO était représentée par G. Renaud (secrétariat), Bénédicte Abraham (IGEN LV2 Allemand), Olivier Sidokpohou (IGEN mathématiques) et Ghislaine Desbuissons (IGEN Cheffe de la Mission de l'accompagnement et de la formation à la Direction générale de l'enseignement scolaire). La délégation de l'A.P.D.E.N. se composait de Claire Rouveron (vice-présidente), Géraldine Gosselin (secrétaire) et Camille Ducrot (membre du bureau national).

Les représentantes du bureau national de l'A.P.D.E.N. débutent par un exposé synthétique de l'action de l'association, qu'elles complètent par la remise d'une plaquette de présentation de l'association à leurs interlocuteur.trice.s. La rencontre prend ensuite la forme d'un entretien, mené par Ghislaine Desbuissons, qui a posé des questions aux représentantes de l'A.P.D.E.N. Nous avons fait le choix de conserver cette structure pour le compte-rendu de ces échanges, dans la mesure où la formulation de plusieurs questions nous a semblé en elle-même porteuse de sens.

Ghislaine DESBUISSONS : Quel regard l'A.P.D.E.N. porte-t-elle sur les premières orientations qui viennent de sortir à propos du futur baccalauréat ?

A.P.D.E.N. : A la lecture du rapport Mathiot, *Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles*, l'A.P.D.E.N. n'a pu que constater l'absence de toute mention d'un enseignement de l'information-documentation, ou d'une quelconque formation visant à l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias. A fortiori, le rôle du.de la professeur.e documentaliste n'y est abordé nulle part, ce qui constitue une contradiction majeure avec les dispositions de la nouvelle circulaire de missions, entérinant en particulier la mission d'enseignement de ces personnels. Pourtant, quelques points du rapport semblent de nature à permettre cet enseignement de l'information-documentation au lycée : par exemple, et de manière non exhaustive, le module intitulé « enjeux du monde contemporain » permettrait de questionner les enjeux d'une société de l'information et de travailler, par exemple, des objets d'enseignement comme le droit à l'information, la question des données personnelles, le recul critique par rapport à l'information, les *fake news*, les questions de responsabilité légale et éthique...En outre, le rapport met l'accent sur la nécessité d'« acculturer l'ensemble des élèves au numérique » en les initiant, notamment, aux enjeux de la sécurité informatique et de la e-réputation. Ce sont des sujets travaillés depuis longtemps par les professeur.e. documentalistes.

Ghislaine DESBUISSONS : Comment imaginez-vous cet enseignement ? En complémentarité avec les disciplines, ou envisagé purement en information-documentation ? Quel serait le caractère de cet enseignement ?

Les représentantes de l'A.P.D.E.N. présentent ici les travaux de l'association : le Wikinotions InfoDoc et la série de publications Vers un curriculum en information-documentation, en insistant en particulier sur la progression envisagée de la seconde et la terminale, avant de préciser :

A.P.D.E.N. : Les modalités d'enseignement du.de la professeur.e documentaliste sont multiples : seul.e ou en co-enseignement, en groupe ou en classe entière, ses interventions peuvent adopter des formes diverses selon les objectifs d'apprentissage visés, et le contexte de mise en oeuvre. Il est cependant important qu'un minimum d'heures soit dédié à un enseignement spécifique en information-documentation, assuré par le.la professeur.e documentaliste. Peut-être cet enseignement pourrait-il faire l'objet d'une mineure dans la nouvelle structure envisagée pour la réforme du lycée ? Il semble important, au regard de l'ambition de formation de tou.te.s les élèves formulée par les textes, de franchir un pas en envisageant la formalisation d'un enseignement.

Ghislaine DESBUISSONS : Comment cet enseignement s'articulerait-il avec les disciplines, pour éviter le « hors sol

» ?

A.P.D.E.N. : Les thèmes à aborder peuvent être traités, pour partie, en collaboration, dans le cadre des programmes d'histoire/géographie ou de SES, par exemple, et pour partie, en information-documentation seule.

L'information-documentation peut aussi être mobilisée de manière explicite dans le cadre de la préparation du grand oral, pour lequel on trouve une mention de « recherches documentaires » dans le rapport Mathiot. Notre domaine de compétence spécifique peut nous permettre de créer du lien entre les disciplines, sur la question des apprentissages en information-documentation.

Ghislaine DESBUISSONS : Cela passe-t-il forcément par un enseignement ? Pourquoi ne pas raisonner en terme de projets ?

A.P.D.E.N. : Un enseignement formalisé permettrait de dépasser l'hétérogénéité des contingences locales, qui sont un obstacle à l'égalité des chances, dans ce domaine. L'existant, basé depuis de nombreuses années sur des interventions contextuelles, non pérennes et irrégulières, ne permet pas de garantir une formation équivalente à la culture de l'information et des médias pour tous les élèves. Les TPE ou l'AP, par exemple, sont plus ou moins investis selon les établissements. Le grand oral, si ses modalités définitives nous y attribuaient une place plus explicite, pourrait constituer un premier pas pour pallier ce problème.

Ghislaine DESBUISSONS : Ne pensez-vous pas qu'avec les nouveaux programmes de collège, le profil des élèves va évoluer ? Avec l'introduction de l'EMI, ne seront-ils pas mieux formés ?

A.P.D.E.N. : La mise en oeuvre de cette "éducation à" reste à ce jour très hétérogène. Les collègues de collège ne s'emparent pas systématiquement de l'EMI dans leur discipline, dont ils ont déjà du mal à boucler les programmes. Les professeur.e.s documentalistes ne sont, pour leur part, pas toujours pris.e.s en compte dans les dispositifs qui leur permettraient d'intervenir sur ces objets d'apprentissage. Toute formation nécessite du temps, et une progressivité ; dans le domaine de l'EMI et, plus largement, de l'information-documentation, elle ne peut se limiter à des apprentissages inégaux cantonnés au collège ; ces derniers doivent faire l'objet d'un enseignement continué au lycée, pour que l'objectif de préparation de l'élève à l'enseignement supérieur, formulé dans le rapport, puisse être atteint.

Ghislaine DESBUISSONS : Vous évoquiez, au début de l'entretien, la question du numérique. Quel est le rôle du.e de la professeur.e documentaliste dans ce domaine ?

A.P.D.E.N. : Les professeur.e.s documentalistes intègrent depuis très longtemps le numérique dans leurs pratiques professionnelles et dans leur enseignement. La formation au numérique fait partie des cultures de l'information ; elle est naturellement prise en compte dans toutes les dimensions de la formation à l'information et aux médias, aux côtés des ressources imprimées. Mais ce n'est pas la seule composante de notre enseignement, qui relève d'avantage d'enjeux sociétaux (éthique, identité numérique, droit à l'information) que de savoir-faire techniques. Nous estimons que l'évolution des pratiques ne peut être rendue possible par le seul investissement dans des outils et ressources numériques, ou par une formation qui se limiterait à une dimension méthodologique.

Ghislaine DESBUISSONS : Quelle progression pourrait-elle être mise en place ?

A.P.D.E.N. : Elle pourrait prendre la forme curriculaire que nous avons proposée en 2015, dans laquelle un approfondissement progressif de l'apprentissage de notions est envisagé d'année en année. Ce projet curriculaire fait d'ailleurs en ce moment l'objet d'un travail de réflexion conjoint des membres du GRCDI et de l'A.P.D.E.N. Les compétences pourraient être évaluées au baccalauréat, éventuellement dans le cadre du grand oral, ou selon d'autres modalités à penser. Dans les conditions actuelles, la formation des élèves souffre d'un manque flagrant d'harmonisation.

Ghislaine DESBUISSONS : Une autre variable est le niveau de maîtrise, de formation des professeur.e.s documentalistes. De ce point de vue, par rapport à ce que vous avancez, pensez-vous que la majorité des professeur.e.s documentalistes puisse se projeter dans cet enseignement ?

A.P.D.E.N. : Les professeur.e.s documentalistes sont recruté.e.s depuis 1989 par CAPES, lequel comporte une épreuve pédagogique, et est explicitement adossé aux contenus universitaires des SIC depuis 2003. Certains collègues nous font effectivement remonter qu'ils ne se sentent parfois pas assez formés, et pointent l'insuffisance ou l'inadaptation des formations continues proposées au PAF. Certains investissent les MOOC pour se former, et beaucoup développent des pratiques d'auto-formation, au moyen, par exemple, d'une veille informationnelle qui ne peut cependant se suffire à elle-même, dans un domaine où les objets et contenus évoluent rapidement. L'une des revendications de l'A.P.D.E.N. est précisément la mise en oeuvre d'une politique de formation continue pertinente et ambitieuse. L'association y contribue déjà, par ses publications, et l'organisation d'évènements locaux (journées professionnelles) et nationaux (congrès).

Les représentantes de l'A.P.D.E.N. ont profité de cette question sur la formation continue pour aborder celle de la formation initiale. Nous avons souligné que les maquettes des Master MEEF Documentation proposent des unités d'enseignement conséquentes sur la culture de l'information et des médias, l'éducation aux médias et à l'information ou encore l'éducation à la culture de l'information. Nous soulignons la qualité et l'exigence de ces formations initiales et ne pouvons que déplorer que le Master MEEF Documentation ne soit pas proposé dans l'ensemble des académies.

Ghislaine DESBUISSONS : Dans le cadre du futur lycée, quelle(s) évolution(s) voyez-vous pour le lieu CDI ?

A.P.D.E.N. : Le lieu en lui-même porte bien son nom : celui d'un espace didactisé, à la fois lieu de formation, de documentation, d'information et d'ouverture culturelle. Nous y sommes attachées, et la circulaire de missions a d'ailleurs entériné cette appellation.

Ghislaine DESBUISSONS : Qu'en est-il de l'ouverture maximale du CDI au lycée, afin de rendre les élèves autonomes ?

A.P.D.E.N. : Cette question rejoint celle des moyens humains nécessaires pour permettre aux personnels de remplir l'ensemble des missions qui leur sont confiées, tout en assurant une amplitude horaire suffisante et adaptée aux besoins. Une réflexion sur l'ouverture des CDI est donc corrélée à la nécessaire création de postes de professeur.e.s documentalistes. Nous rejetons toute idée de recourir à des personnels précaires pour gérer le manque, mais ne sommes pas forcément opposé.e.s à une réflexion sur la création d'un nouveau corps de personnels aide-documentalistes, recrutés sur concours et formés aux missions d'accueil des publics et de gestion documentaire.

Ghislaine DESBUISSONS : Que pensez-vous de l'ouverture du CDI par les AED ?

A.P.D.E.N. : Le problème est qu'ouvrir le CDI, ce n'est pas seulement en ouvrir la porte ; c'est aussi conseiller les élèves, les amener, de manière rigoureuse et adaptée, vers l'information et les livres. La compétence pédagogique se retrouve aussi dans les postures professionnelles mises en oeuvre lors de l'accueil de chacun.e. Les élèves n'ont pas seulement besoin d'un lieu mais aussi et surtout de professionnel.le.s compétent.e.s, en mesure de répondre à leurs besoins, dans toute leur diversité, y compris de formation. Enfin, l'ouverture du CDI par un.e AED suppose également qu'un nombre suffisant de postes d'AED existe *a priori* dans des établissements...

Ghislaine Desbuissons : Comment concilier l'enseignement de l'information-documentation et le reste de vos missions ?

A.P.D.E.N. : L'A.P.D.E.N. porte depuis toujours une conception du métier articulant les trois composantes de ses missions : enseignement, gestion d'un espace de ressources didactisé, et ouverture culturelle. La question, rendue plus sensible encore par les dispositions du décret sur les ORS (obligations réglementaires de service), ne fait que souligner de manière plus saillante le manque de postes ; un recrutement à la hauteur des ambitions portées par la circulaire est une condition impérative pour que les professeur.e.s documentalistes puissent assurer correctement l'ensemble de ces missions.

Ghislaine Desbuissons : Un certain nombre de disciplines ne pourraient-elles pas prendre en charge cet

enseignement ?

A.P.D.E.N. : C'est la logique déjà en oeuvre avec l'EMI, dont nous avons déjà pointé la mise en oeuvre très inégale ; de plus, l'EMI ne permet pas de traiter l'ensemble des notions nécessaires en information-documentation, qui sont par conséquent laissées de côté. Nous sommes titulaires d'un CAPES adossé aux SIC (sciences de l'information et de la communication), qui sanctionne une expertise spécifique dans le domaine des contenus relatifs à l'information et aux médias, que les autres disciplines n'ont pas.

Ghislaine Desbuissons : Est-ce que, plutôt que de proposer un enseignement sur les trois années du lycée, nous ne pourrions pas envisager une concentration sur un seul niveau, celui de la seconde, avec un temps dédié servant à outiller les élèves ?

A.P.D.E.N. : La sixième et la seconde sont déjà des classes où les professeur.e.s documentalistes interviennent plus fréquemment, au minimum pour dispenser la formation nécessaire pour s'approprier le lieu et ses ressources, mettre en place les premiers éléments constitutifs d'une méthode de recherche adaptée aux enjeux du lycée. Un enseignement officialisé sur la classe de seconde peut être une bonne chose, mais cela ne doit pas empêcher les interventions sur les autres niveaux.

Ghislaine Desbuissons : Vous évoquiez tout à l'heure la qualité des formations initiales du master MEEF documentation ; comment pouvez-vous l'évaluer ?

A.P.D.E.N. : Cela est possible à travers l'étude des maquettes des masters, qui font apparaître à la fois les objets traités et l'exigence de ces parcours. La formation sera d'ailleurs la thématique du numéro de décembre 2018 de notre revue professionnelle, *Mediadoc*.

Ghislaine Desbuissons : Auriez-vous souhaité aborder un dernier sujet, avant de clôturer cet entretien ?

A.P.D.E.N. : Oui. Pouvez-vous nous apporter des éléments d'explication quant à la baisse massive des postes au CAPES cette année ? Tandis que l'ensemble des disciplines connaît une baisse moyenne de 20% du nombre de postes ouverts aux concours, le CAPES de documentation subit une diminution de près de 30%, alors que tous les postes avaient été pourvus l'année précédente, contrairement à certaines disciplines.

Ghislaine DESBUISSONS : Nous ne pouvons vous répondre sur ce sujet, nous transmettrons votre question aux interlocuteurs concernés.

Les représentantes de l'A.P.D.E.N. prennent congé de leurs interlocuteur.trice.s au terme d'une cinquantaine de minutes d'échanges.

[1] www.apden.org/Reforme-du-baccalaureat.html